Démarche d'obtention d'une aide de financement de la part de l'ANRU

1 Elaboration du dossier de candidature
Transmission du dossier au délégué territorial, adjoint DDE ou sous-préfet à la ville

2 Avis du délégué territorial
Transmission à l'ANRU

3 Réunion de travail partenarial

Si avis défavorable de la RTP : *retour à l'étape 1*

Si avis favorable de la RTP : dossier transmis au comité d'engagement

4 Si avis défavorable du Comité d'engagement : *retour étape 1*

Si avis favorable du Comité d'engagement : rédaction de la convention

5

Si subventions < 50 M€
et avis favorable unanime du
Comité d'Engagement

Directeur Général de l'ANRU
signe la convention

Si subventions > 50 M€
ou avis favorable non unanime.

6 Le Conseil d'administration de l'ANRU
donne un avis

Si avis défavorable : *retour étape 5*

Si avis favorable : signature de la convention

Mise en œuvre